

Recherche-action
Département Ille-et-Vilaine et PREFAS Bretagne

« INNOVATIONS SOCIALES
ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES »

**Volet B « Contribution de l'expertise sociale
aux nouvelles formes de gouvernance territoriale »**

Epicerie sociale Ty Sol

Aide alimentaire et coopérations entre bénéficiaires, bénévoles et professionnels de l'Espace Social Commun du quartier du Blosne à Rennes

Synthèse provisoire du rapport

Mars 2016

Synthèse des travaux du groupe « Epicerie sociale TY SOL »

Territoires :

4 professionnels du C.D.A.S du Blosne à Rennes, 2 professionnels du Centre Communal d'Action Social, 3 bénévoles.

Objectif général :

- Réaliser l'analyse du fonctionnement et des effets de l'épicerie sociale Ty Sol,
- Mesurer les écarts entre le projet initial (travail prescrit), les ressentis des professionnels (travail vécu), les pratiques (travail réel),
- Mesurer les impacts de cette action pour les usagers les bénévoles et les professionnels à partir d'entretiens. (Analyse des entretiens en cours).

Etapes :

- Constitution d'un focus groupe dans une dynamique de formalisation des pratiques, de jugement évaluatif sur celles-ci et de détermination d'axes d'amélioration dans le fonctionnement quotidien de Ty Sol,
- Enquête par entretiens individuels et collectifs auprès de 10 professionnels orienteurs du C.D.A.S, 12 bénévoles et 10 bénéficiaires.

Points spécifiques de la démarche :

- Démarche empirique et inductive partant des pratiques pour accéder à la fois leur connaissance et à leur critique,
- La place des bénévoles et le caractère interinstitutionnel,
- Un objet de recherche entre action sociale et économie social et solidaire.

Points qui méritent d'être soulignés dans une perspective de transférabilité :

- Modélisation des coopérations partenariales et du fonctionnement de Ty Sol,
- L'articulation entre une démarche d'analyse collective des pratiques et un processus évaluatif

Point de vigilance ou enseignements :

- La capacité pour les professionnels à s'investir dans une réflexion sur leurs pratiques et l'exercice de leur métier dans une logique coopérative avec les bénéficiaires et les bénévoles,
- Le rôle des chercheurs dans l'accompagnement des professionnels dans l'articulation des éléments théoriques issus du travail documentaire avec leurs pratiques professionnelles,
- La nécessité d'une négociation en amont sur les rôles respectifs des acteurs et leur engagement dans la durée du processus de recherche,

- Un accompagnement scientifique choisi par un seul des acteurs (Département) au risque d'une contestation possible de l'approche sociologique retenue,
- L'intervention d'un tiers qui amène à interroger les positions et les formes de leadership installés.

Productions rédigées :

- Réalisation de documents écrits (présentation générale, 5 fiches techniques) à destination des professionnels et des bénévoles permettant une amélioration des coopérations partenariales et du fonctionnement de l'épicerie sociale,
- Rédaction d'un rapport (livraison prévue pour 2016).

1.1 UN OBJET DE RECHERCHE-ACTION : L'AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire en France s'est véritablement structurée à partir de 1987 lorsque la Commission européenne a instauré le Programme européen d'aide aux personnes les plus démunies (P.E.A.D). Ce programme marque effectivement un tournant par la mise à la disposition des populations les plus en difficulté de la surproduction agricole issue de la politique agricole commune (P.A.C). Avec la disparition progressive de certains stocks européens, les gouvernements successifs se sont ensuite lancés dans une entreprise de restructuration de l'aide alimentaire. Cette réorientation du dispositif général a débouché sur la création, en 2004, du Programme national d'aide alimentaire (P.N.A.A), financé de 2009 à 2012 en loi de finances initiale dans le programme 177, « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » de la mission « Ville et logement ».

Les subventions européennes et nationales annuelles sont ainsi gérées et redistribuées aux associations caritatives éligibles par FranceAgriMer, établissement public administratif placé sous la tutelle de l'État, par le biais d'appels d'offres. Mais la définition de l'aide alimentaire, dans le droit français, n'a véritablement été formalisée qu'avec la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. L'article L. 230-6 du code rural et de la pêche maritime précise que : « l'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union européenne que par l'État ou toute autre personne morale. » .

En 2010, selon des données de l'I.N.S.E.E, ce ne sont pas moins de 3,5 millions de personnes qui auraient bénéficié de l'aide alimentaire dispensée par les quatre associations principales qui bénéficient, depuis 1987, des denrées du P.E.A.D et du P.N.A.A (la Fédération des banques alimentaires, le Secours populaire français, les Restos du cœur et la Croix rouge française). Ces dernières années, ce chiffre a connu une hausse continue, puisqu'entre 2008 et 2010, l'augmentation de ces aides a été de 25 %. Depuis 2010, La crise économique, et la paupérisation qui en est le corolaire, n'ont fait qu'accroître cette tendance à la hausse des bénéficiaires potentiels de l'aide alimentaire tout en diversifiant leur profil. Ainsi, les Banques alimentaires estiment à 10 % l'augmentation du nombre des bénéficiaires entre 2011 et 2012 (les chiffres 2013 ne sont pas encore connus mais l'accroissement devrait être sensiblement le même) ; le Secours populaire évoque 15 à 20 % de hausse sur la même période, quand les Restos du Cœur évaluent à 40 % la hausse de fréquentation des centres d'accueil entre 2008 et 2013.

L'interprétation de ces données chiffrées suppose néanmoins une certaine prudence qui tient, au moins, à deux réserves principales. D'une part, les données nationales officielles n'intègrent pas les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire au travers d'autres associations caritatives, nationales ou locales. D'autre part, la comptabilisation du nombre de repas servis pouvant varier d'une association à l'autre selon l'équivalence en poids de nourriture retenue, les chiffres disponibles quant au nombre de bénéficiaires sont nécessairement partiels et ne rendent compte que d'une partie de la demande réelle. Mais ces chiffres permettent de prendre la mesure, a minima, des enjeux sociétaux autour de cette question de l'aide alimentaire en France.

C'est dans ce contexte général de paupérisation de la société française, qu'en septembre 2008, une bénévole et habitante du quartier du Blosne à Rennes a interpellé, alors qu'elle bénéficiait elle-même d'un accompagnement budgétaire, le Centre social sur la nécessité d'apporter une aide alimentaire au plus grand nombre. Cette interpellation a été entendue et reprise lors de l'assemblée plénière du 29 Avril 2009 du centre social Faisant son chemin au sein de l'ensemble du pôle social (Centre Départemental d'Action Sociale, Centre Communal d'Action Sociale de Rennes et la Caisse d'Allocation Familiale), cette idée a débouché, en octobre 2010, sur l'ouverture de l'épicerie sociale Ty Sol. En octobre 2013, les professionnels impliqués, à des degrés et des titres divers, dans le fonctionnement de cette épicerie ont souhaité réaliser une évaluation de ces trois premières années d'activité. C'est ainsi que le PREFAS de Bretagne s'est associé à cette démarche, dans le cadre du volet B de la recherche-action « innovation sociales et expérimentations territoriales », afin de répondre à la sollicitation des professionnels de l'Espace Social Commun du quartier du Blosne à Rennes. Ce rapport intermédiaire rend ainsi compte des travaux menés, d'octobre 2013 à décembre 2015, par les participants d'un groupe de recherche-action qui s'est constitué pour interroger le fonctionnement de l'épicerie sociale Ty Sol.

1.2 L'ÉPICERIE SOCIALE TY SOL : UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE DE L'AIDE ALIMENTAIRE

L'épicerie sociale TY SOL est une initiative s'inscrivant dans la perspective du Plan Alimentation Insertion (P.A.I) de 2003 dans le cadre du Plan National de Lutte contre l'Exclusion et en lien avec le Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S). Le P.A.I a pour objectif d'accompagner la distribution de repas par des actions de sensibilisation et de réinsertion des bénéficiaires. Le P.N.N.S 2011-2015 prévoit des mesures concernant l'aide alimentaire et en direction des épiceries« sociales » afin de développer les chartes d'engagement des collectivités territoriales et contribuer à l'orientation de la formation en nutrition et santé publique.

Portée l'association rennaise des centres sociaux en partenariat avec un groupe de bénévoles et le C.D.A.S du Blosne à Rennes, l'épicerie sociale TY SOL se donne deux objectifs principaux :

- Proposer à des personnes connaissant des difficultés économiques d'acquérir des produits alimentaires en ne payant que 10% de leur prix de vente moyen ;
- Favoriser l'autonomisation des bénéficiaires-clients.

L'épicerie sociale est un lieu favorisant l'intégration sociale des bénéficiaires en proposant une écoute et un appui pour sortir de la précarité et de l'isolement. Les interactions entre les clients et les bénévoles contribuent à la mixité sociale, en offrant la possibilité d'apprendre à se connaître. L'idée centrale est de fonctionner davantage dans une logique d'échanges que dans celle de l'assistantat.

L'épicerie sociale est envisagée comme un outil d'accompagnement social intégré dans un dispositif plus large d'intégration et d'autonomisation économique, en lien avec les travailleurs sociaux du Centre Social Ty-Blosne. Le travailleur social aide la personne qu'il suit à bâtir un projet (professionnel ou autre) et l'accès à l'Épicerie vient aider la personne dans ce projet.

1.3 UNE PRODUCTION DE DONNEES STRUCTUREE AUTOUR DE DEUX PHASES PRINCIPALES

L'épicerie sociale est, de par la nature même des pratiques qui y sont développées, une expérience unanimement perçue comme une réussite professionnelle. Mais il s'est avéré aussi que cette appréciation collective procédait essentiellement d'une perception fondée dans et par le travail vécu des professionnels. Le travail réel n'est, quant à lui, pas ou peu formalisé et constitue un premier enjeu d'investigation sur lequel le groupe de professionnels s'accorde unanimement. L'absence d'un cadre de référence formalisé rend effectivement toute approche évaluative « classique » complexe.

Deux phases principales ont ainsi fondé la démarche d'un point de vue méthodologique. La première de celles-ci s'est matérialisée par la constitution d'un focus groupe dans une dynamique de production de données sur les pratiques, de jugement évaluatif sur celles-ci et de détermination d'axes d'amélioration dans le fonctionnement quotidien de Ty Sol. Cette démarche empirique et inductive partant des pratiques a permis d'accéder à la fois leur connaissance et à leur critique. La seconde phase de la démarche s'est organisée autour d'une enquête par entretiens individuels et collectifs auprès de 10 professionnels orienteurs du C.D.A.S, 10 bénévoles et 10 bénéficiaires. Cette seconde phase d'investigation s'est elle-même décomposée en plusieurs cycles de travail.

Le premier cycle reposait sur l'élaboration méthodologique du dispositif de recherche. Il s'est caractérisé par la mise au travail auprès et avec les partenaires engagés dans le projet, notamment les animateurs des focus groupes, pour la préparation et la réalisation du contenu des guides d'entretien. L'objectif était de pouvoir définir au mieux le contenu théorique et méthodologique de travail à utiliser durant les focus groupes et les entretiens individuels en lien avec l'évaluation attendue. Ce cycle visait également à travailler la grille d'entretien concernant les bénéficiaires auprès desquelles des entretiens de 1h30 seront menés. Il s'agissait également de déterminer la population enquêtée, les modes d'accès aux interviewés (prise de contact) le cadre contractuel de la communication (l'enregistrement, les lieux d'entretiens, etc.).

Le second cycle de travail s'est appuyé sur un temps d'investigation qualitative lui-même. Il concernait la réalisation des focus groupes et des entretiens avec les bénéficiaires. L'enquête a ainsi reposé sur la réalisation de : 2 focus groupes de 4/5 professionnels, 1 focus groupes de 5 bénévoles et 5 entretiens individuels (avec dans la grille d'entretien un item sur les partenaires de l'approvisionnement), 1 focus groupe de 4 bénéficiaires et 6 entretiens individuels de bénéficiaires de 1h30 chacun. Ces entretiens auprès des bénévoles et des professionnels ont été conjointement mené par PREFAS et deux professionnels du C.D.A.S du Blosne alors que les entretiens auprès des bénéficiaires ont été réalisé par l'équipe d'ASKORIA.

Le troisième cycle de travail s'organisait autour du dépouillement des données, des analyses et de la rédaction d'un écrit de synthèse. Alors que la retranscription et dépouillement des entretiens et focus groupe ont déjà été effectués, le document final est actuellement en cours de réalisation. Ce document s'appuie sur les éléments du bilan de 2014 qui sont croisés avec ceux obtenus dans les différents entretiens réalisés. Un guide de fonctionnement de l'épicerie sociale a également été finalisé par un professionnel du C.D.A.S et la responsable de l'épicerie sociale du centre social.

Le dernier cycle de travail visera la valorisation des résultats de la recherche-action par, la présentation des travaux en séminaires, la rédaction d'un article dans une revue spécialisée et la participation à une conférence et/ou colloque.

1.4 DU CONCEPT « D'ENTREMISE SOCIALE » A « L'ESSAI SUR LE DON » DE M. MAUSS

Les orientations de l'action menée dans l'épicerie sociale s'appuient, pour une large part, sur le concept « d'entremise sociale » élaboré, par deux chercheurs rennais (Dartiguenave J.Y, Garnier J.F) à partir de la théorie de la médiation de Jean Gagnepain. Cette notion « d'entremise sociale » propose une intervention sociale centrée sur la personne et ses compétences afin de permettre de faire émerger les « capacités humaines » sur au moins deux plans consubstantiels et complémentaires :

- Le plan de « la singularité identitaire », autrement dit, permettre à la personne de se définir, se classer, d'établir une relation de réciprocité, d'échange ;
- le plan de « la contribution », c'est-à-dire, permettre ou bien développer la capacité de prendre en charge, d'être utile à quelqu'un ou à quelque chose.

Un des principes fondamentaux de l'épicerie sociale consiste à s'assurer que la lutte contre l'exclusion « ne s'accompagne pas d'une forme d'assistanat tant il apparaît que « demander de l'aide est une démarche difficile, souvent vécue comme une humiliation, surtout sur le volet alimentaire, car cette demande peut traduire une incapacité à se nourrir ou bien à nourrir les siens, ce qui est un geste essentiel de la vie » (Cornet B., Boutoux G., 2016). Cette intention affichée vise explicitement à prendre des distances, dans le fonctionnement quotidien de Ty Sol, avec une logique purement « assistancielle ». L'aide alimentaire ne saurait ainsi se contenter de répondre aux seuls besoins économiques et nutritionnels. Elle sert aussi de support au travail d'émergence et de valorisation de la personne dans ses capacités identitaires (« ce qu'elle est ») et ses capacités contributives (« à quoi elle sert et en quoi elle est utile »).

Cette orientation théorique emprunte ainsi à une critique explicite de l'aumône qui constitue le principal enjeu politique de « l'essai sur le don » de Marcel Mauss. Cet auteur rompt avec les principes charitables qui fondaient les politiques sociales avec « la charité est encore plus blessante pour celui qui l'accepte, et tout l'effort de notre morale tend à supprimer le patronage inconscient et injurieux du riche « aumônier » (Mauss M, 2012, p. 214). Sortir les politiques sociales de leur genèse charitable, pour les rendre acceptables et non humiliantes, c'est d'abord en transformer la signification. Pour cela Marcel Mauss démontre que « dans sociétés premières, le rapport social ne repose pas sur le marché, sur le donnant-donnant, sur le contrat-constat essentiel puisque la plus grande partie des pensées philosophiques de la modernité sont des pensées du « contrat social » -, mais sur ce qu'il nomme la triple obligation de donner, recevoir, et rendre » (Caillé A., 2014, p 38). Cet auteur propose encore d'ajouter, en amont de cette triple obligation, la formulation d'une demande. C'est autour de ces quatre concepts, très opérationnels, que nous entendons analyser notre matériau empirique.

1.5 DES RESULTATS S'INSCRIVANT DANS UNE PERSPECTIVE GENERALE D'ACTION

Afin de prendre en compte les différences entre les bénéficiaires et les caractéristiques de leur trajectoire sociale, l'enjeu principal est de penser les parcours en **diversifiant les modes d'accompagnement en fonction des besoins spécifiques de chaque bénéficiaire** (avec une anticipation, dès l'entrée à Ty Sol, de la question de la sortie). **Il s'agit d'articuler plus fortement une logique de parcours social personnalisé dans le cadre d'une action collective.**

L'accompagnement social personnalisé ne doit pas nécessairement cesser pour certains bénéficiaires au cours de leur passage à Ty Sol. Celui-ci correspond à un moment de dynamisation, de remobilisation de leurs ressources favorisant le développement de leurs compétences sociales. Dans une logique interinstitutionnelle et pluri-professionnelle, **il s'agit d'inscrire la trajectoire sociale des bénéficiaires dans une perspective de développement social s'appuyant sur la mobilisation des acteurs et des ressources, disponibles ou à créer, du territoire.**

BIBLIOGRAPHIE

- Caillé A., (2012), *Anti-utilitarisme et paradigme du don, Pour quoi ?*, Lormont, Le bord de l'eau.
- Dartiguenave J.Y, Garnier J.F, (2008), *Un savoir de référence pour le travail social*, Paris, Eres.
- Mauss M., (2014), *Essai sur le don, Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, P.U.F.
- Cornet B., Boutoux G. (2015), *Guide de fonctionnement de l'épicerie sociale Ty Sol*.